



CONFÉRENCE NATIONALE
DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

Le 25 novembre 2021

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Les conférences nationales des premiers présidents et procureurs généraux ont pris connaissance de la tribune publiée dans le Monde le 25 novembre dernier. Au-delà du drame qui est à l'origine de cet appel, qui bouleverse l'ensemble des membres de notre communauté judiciaire, le nombre de signatures de magistrats et de fonctionnaires de justice en fonction dans nos juridictions, nous interpelle collectivement. Elle interroge une nouvelle fois les moyens humains dévolus aux services judiciaires, les charges de travail de chacun mais aussi les conditions d'exercice du management des juridictions, ainsi que le sens que les magistrats donnent aujourd'hui à leurs fonctions.

La crise que connaît notre institution, à l'origine des états généraux de la Justice que nous appelons de nos vœux il y a déjà plusieurs mois, est profonde. Outre une revendication de moyens, les magistrats et fonctionnaires expriment dans cette tribune, publiquement et massivement, ce qu'ils nous disent lors de nos entretiens et nos assemblées générales : une forme de lassitude, de désespérance sur le sens de leurs missions, chahutées par des réformes incessantes, rendues inefficaces par des systèmes informatiques obsolètes, souvent paralysants, et par une logique de gestion de la pénurie devenue insupportable.

L'institution n'est plus en capacité de supporter l'insécurité juridique et les réorganisations permanentes qu'elle subit depuis plusieurs années. L'entrée en vigueur de la loi du 23 mars 2019 et récemment du code de justice pénale des mineurs en sont des illustrations parfaites : les juridictions, notamment les plus importantes, sont des organisations complexes dont les équilibres sont fragiles.

Les réformes de textes ne changent pas seulement le fond du droit, elles changent les modes opératoires, les systèmes d'information, les pratiques professionnelles, les charges de travail, toutes choses qui sont totalement occultées dans la conception même de ces réformes. Le décalage entre le discours sur la philosophie des réformes entreprises et la réalité de terrain est édifiant : dégradation des conditions de travail, absence d'accompagnement sérieux dans le changement, obligation de reprise à la main de trames de décisions, censées être intégrées aux systèmes d'information, allongement des durées d'audience dans un contexte de constitution

structurelle de stocks d'affaires à juger avec la crise sanitaire, problèmes d'interprétation des textes de procédure en matière civile comme en matière pénale...

Nous ne pouvons que constater chaque jour que la justice est en souffrance, que les effectifs tant théoriques que réels de magistrats et de fonctionnaires de greffe sont notoirement insuffisants et que cette très forte dégradation des conditions de travail dans nos juridictions est durablement installée malgré les alertes régulières des chefs de cour et de juridiction.

Les efforts budgétaires récents du ministère ont été accueillis favorablement mais demeurent insuffisants pour donner aux chefs de cour et de juridiction les moyens de faire face aux embolies des services pénaux, de réduire les stocks et les délais en matière civile et pour leur procurer de réelles marges de manœuvre au soutien des équipes.

Cette situation accroît la rupture entre l'institution et les magistrats, notamment les plus jeunes, entrés comme leurs aînés dans la magistrature avec un idéal de Justice, et qui occupent bien souvent les fonctions les plus exposées dans les juridictions du premier degré. Ils s'estiment pour certains trahis dans leur idéal et souffrent de ce désenchantement.

Il nous paraît donc indispensable en premier lieu, de façon urgente et prioritaire, de faire des pauses dans les réformes, tant en matière pénale que civile, d'inciter les directions de votre ministère à abandonner les logiques bureaucratiques, de cesser de demander des remontées d'informations avec des délais de prévenance beaucoup trop courts, d'être à l'écoute des juridictions et organisations syndicales et de faire confiance aux chefs de cour et de juridiction et à leurs conférences.

Nous souhaitons une réflexion approfondie sur l'organisation et la structuration des juridictions.

Il est essentiel que la réflexion trop longtemps différée sur le référentiel des charges de travail des magistrats aboutisse enfin, et que les conséquences en termes de besoins de renforts et de localisation des emplois en soient rapidement tirées.

Il convient encore de soutenir les chefs de cour et de juridiction et de leur fournir désormais de véritables leviers managériaux pour sortir de cette crise et restaurer la confiance au sein des collectifs de travail.

Enfin, l'institution a besoin d'une parole fédératrice forte et bienveillante sur le sens de sa mission judiciaire, en adéquation avec la réalité du terrain.

Au regard de la gravité de la situation et de ses attributions propres nous adressons copie du présent courrier aux formations du Conseil supérieur de la magistrature.

Nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Frédéric FEVRE

Président de la CNPG

Jacques BOULARD


Président de la CNPP